

SEPTEMBRE 2019



ÉLECTIONS PARTIELLES

La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 30 août 2019.

Suite à la dernière journée de mise en candidature du 30 août 2019, deux (2) candidatures ont été retenues pour le poste de conseillère # 3

Solanges Thibault et Mélissa Turgeon

Il y aura un bureau de révision de la liste électorale qui se tiendra lundi, le 16 septembre de 10 :00 à 16 :30 et de 19 :00 à 22 :00 et mardi, le 17 septembre de 10 :00 À 17 :30

Le vote par anticipation se tiendra dimanche, le 22 septembre 2019 de 12h à 20h

Le jour du scrutin, dimanche le 29 septembre de 10h à 20h

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca*

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

ACCEPTATION ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Le conseil approuve le paiement des comptes du mois d'août 2019 totalisant 49 762,02\$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 31 à 35, totalisant 15 708,55\$

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR LA PROCHAINE ANNÉE

7 octobre, 4 novembre, 2 décembre

ENTRETIEN MÉNAGER

Madame Suzie Niquette fera l'entretien ménager dans les établissements de la municipalité.

DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT MUNICIPAL POUR LA SAISON 2019-2020

Le contrat de déneigement du stationnement municipal a été accordé à Monsieur Marcel Morin pour la saison 2019-2020 au montant de 3 500,00\$ plus taxes.

DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DES PORTES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DU CHALET DES SPORTS POUR LA SAISON 2019-2020

Monsieur Daniel Bouffard va effectuer le déneigement et le sablage des portes de l'édifice municipal et du chalet des sports pour la saison 2019-2020 selon l'entente intervenue avec le conseil municipal.

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES

Suite à l'appel d'offres publié sur le SEAO et paru simultanément dans le Courrier Frontenac, les membres de ce conseil octroient le contrat à Services sanitaires Denis Fortier Inc., le seul soumissionnaire conforme pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2022 soit 3 ans au montant de 114 088,09\$, taxes incluses. Les collectes continuent de la même manière qu'actuellement aux deux semaines.(1 semaine récupération, 1 semaine ordures).

CONTRIBUTION ANNUELLE À LA CROIX-ROUGE

La municipalité s'engage à verser un montant annuel de 160,00\$ pour 2019

PAIEMENT DES SOUPERS POUR LES PERSONNES QUI TRAVAILLERONT LE JOUR DU VOTE PAR ANTICIPATION ET DU SCRUTIN

Les membres de ce conseil autorisent un montant approximatif de 260,00\$ pour les soupers des personnes qui travailleront le jour du vote par anticipation le 22 septembre et le jour du scrutin pour les élections du 29 septembre 2019.

RÉSOLUTION D'APPUI PROGRAMME QUÉBEC HAUT DÉBIT

Attendu que les municipalités de la MRC des Appalaches demandent depuis plusieurs années que les résidences, les commerces, les industries, les entreprises agricoles et touristiques situées dans les territoires ruraux puissent avoir accès à des services en télécommunications fiables et rapides;

Attendu que le gouvernement provincial a dévoilé pour son budget 2019-2020 le nouveau programme *Québec haut débit* qui vise à appuyer des projets de déploiement d'infrastructures d'accès à Internet haut débit dans l'ensemble du Québec;

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

Attendu qu'il y aura au cours des prochaines semaines un processus d'appel à projets via le programme *Québec haut débit* qui offrira un financement aux projets les plus prometteurs;

Attendu que la MRC des Appalaches souhaite que le service Internet haute vitesse soit déployé par la fibre optique jusqu'à la maison (FTTH), puisqu'elle considère que c'est à ce jour la meilleure technologie qui puisse être étendue et ce, sur l'ensemble de son territoire;

Attendu que cinq compagnies en télécommunications ont approché la MRC des Appalaches pour présenter leur projet pour l'ensemble du territoire de la MRC en prévision du programme *Québec haut débit*;

Attendu que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande souhaite appuyer plus particulièrement la compagnie Sogetel puisque son projet correspond aux besoins et aux attentes de la MRC en matière de déploiement de la fibre optique, mais aussi parce que :

- Sogetel est déjà présent dans les MRC de l'Érable, d'Arthabaska, de Robert-Cliche, des Etchemins et du Granit;
- Il est également présent dans les municipalités de la Paroisse de Disraeli, Beaulac-Garthby et la ville de Disraeli;
- La dorsale de transport traverse déjà le territoire d'ouest en est, soit de la municipalité d'Irlande à Adstock;
- Sogetel assure que la technologie déployée est la meilleure disponible soit le FTTH;
- Sogetel a présenté le projet le moins coûteux du fait de sa présence sur le territoire;

En conséquence, il est proposé par Patricia Dubois et résolu unanimement :

Que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande appuie Sogetel dans ses démarches auprès du programme *Québec haut débit* afin que ce fournisseur desserve les zones non ou mal desservies par le déploiement de la fibre optique jusqu'à la maison (FTTH) dans le cadre du projet proposé, et ce, à des coûts comparables au milieu urbain et sans frais de branchement;

Que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande demande en tout respect aux autorités concernées d'acquiescer à la demande de subvention adressée par Sogetel.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca